



ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS : QUE DISENT LES CHIFFRES ET LES COMPARAISONS ?

Regard CFFP 2023/10

LUC GODBOUT

FRÉDÉRIK HALLÉ-ROCHON

SUZIE ST-CERNY

DÉCEMBRE 2023

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

Depuis plus de 20 ans, la mission de la Chaire est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques. Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Frédéric Hallé-Rochon et **Suzie St-Cerny** sont chercheurs à la Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

cftp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer comme suit :

Luc GODBOUT, Frédéric HALLÉ-ROCHON et Suzie ST-CERNY (2023). *Évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois : Que disent les chiffres et les comparaisons?*, Regard CFFP R2023/10, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 43 p.

Table des matières

Mise en contexte.....	1
1. De l'inflation au pouvoir d'achat des ménages et autres concepts liés	3
1.1 Inflation, coût de la vie et pouvoir d'achat	3
1.2 Indexation	5
2. Aspects méthodologiques.....	7
2.1 Revenu.....	7
2.2 Ménages.....	7
2.3 Données	8
2.4 Méthode de calcul.....	8
2.5 Mesures ponctuelles incluses dans les calculs.....	9
3. Évolution de l'indicateur du pouvoir d'achat au Québec.....	11
3.1 Personnes seules.....	11
3.2 Couples sans enfant	11
3.3 Couples avec enfants.....	12
3.4 Familles monoparentales.....	13
3.5 Personnes seules âgées.....	14
3.6 Couples âgés.....	15
4. Comparaison de l'évolution du pouvoir d'achat au Canada	17
4.1 Personnes seules.....	17
4.2 Couples sans enfant	17
4.3 Couples avec enfants.....	18
4.4 Familles monoparentales.....	18
4.5 Personnes âgées seules.....	19
4.6 Couples âgés.....	20
5. Comparaisons de l'évolution du pouvoir d'achat à l'international.....	22
5.1 Méthodologie.....	22
5.2 Résultats.....	25
Synthèse et conclusion	30
Annexe 1 : Résultats en dollars selon la province et le type de ménage	33
Annexe 2 : Détails sur la méthodologie pour la comparaison internationale	41

Liste des encadrés

Encadré 1. Perception et anticipation d'inflation	6
Encadré 2. Montants ponctuels pour pallier la hausse du coût de la vie	23
Encadré 3. Mécanismes d'indexation de la fiscalité et des prestations dans les pays de L'OCDE.....	24

Liste des figures

Figure 1. Indexation et inflation, Québec, 2019-2024	5
Figure 2. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 67 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage.....	25
Figure 3. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 100 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage.....	26
Figure 4. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 167 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage.....	26
Figure 5. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un couple sans enfant ayant deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage	27
Figure 6. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un couple avec deux enfants ayant deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage.....	28
Figure 7. Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'une famille monoparentale avec deux enfants ayant un salaire égal à 67 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage	28

Liste des tableaux

Tableau 1. Inflation par catégorie de l'IPC et pondération du panier de consommation de l'IPC et des ménages selon leur quintile de revenu	4
Tableau 2. Montants d'aide ponctuelle, versés entre 2020 et 2023, Québec	9
Tableau 3. Montants d'aide ponctuels, versés en 2023, provinces canadiennes	10
Tableau 4. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules, Québec, indice 2019=100	11
Tableau 5. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples sans enfant, en dollars constants, Québec, indice 2019=100	12
Tableau 6. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples avec enfants, Québec, indice 2019=100	13
Tableau 7. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des familles monoparentales, Québec, indice 2019=100.....	13
Tableau 8. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules âgées, 65 à 69 ans, Québec, indice 2019=100	14
Tableau 9. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules âgées de 70 ans et plus, Québec, indice 2019=100	15
Tableau 10. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples âgés de 65 à 69 ans, Québec, indice 2019=100.....	16
Tableau 11. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples âgés de 70 ans et plus, Québec, indice 2019=100...16	16
Tableau 12. Indice de pouvoir d'achat des personnes seules en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	17
Tableau 13. Indice de pouvoir d'achat des couples sans enfant en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	18
Tableau 14. Indice de pouvoir d'achat des couples avec enfants en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	18
Tableau 15. Indice de pouvoir d'achat des familles monoparentales en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	19
Tableau 16. Indice de pouvoir d'achat des personnes seules de 65 à 69 ans en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	19
Tableau 17. Indice de pouvoir d'achat des personnes seules de 70 ans et plus en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	20
Tableau 18. Indice de pouvoir d'achat des couples âgés de 65 à 69 ans en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	20
Tableau 19. Indice de pouvoir d'achat des couples âgés de 70 ans et plus en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).	21
Tableau 20. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat, 2023 par rapport à 2022.....	30
Tableau 21. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat attendu en 2024 par rapport à 2023	30
Tableau 22. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat 2024 par rapport à 2019.....	31
Tableau 23. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat du Québec et du Canada par rapport aux pays avancés de l'OCDE – rang sur 32.....	32

Mise en contexte

Après leurs apparitions en 2022, les thèmes que sont l'inflation, le pouvoir d'achat et le coût de la vie sont demeurés très présents dans l'actualité en 2023. Si le taux d'inflation publié mensuellement comparant l'indice du mois au même mois une année précédente, suit une tendance à la baisse depuis le sommet de juin 2022 (8 % au Québec selon l'indice des prix à la consommation) et a atteint 4,2 % en octobre 2023, ce taux demeure plus élevé que la cible de 2 % de la Banque du Canada. Le retour vers cette cible se fait plus lentement qu'initialement prévu. Pour contribuer à s'y rendre, la Banque du Canada, responsable de la politique monétaire, a augmenté de manière importante le taux directeur, soit dix fois depuis le début de 2020, le faisant passer de 0,25 % à 5,00 %.

Pour pallier la hausse du coût de la vie, les gouvernements du Québec et fédéral ont mis en place plusieurs mesures ponctuelles en 2022 et au début de 2023.

Dans le contexte d'inflation et des mesures ponctuelles, la Chaire en fiscalité et en finances publiques s'est intéressée à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois en 2022¹. Les résultats exposaient une amélioration du pouvoir d'achat de 2000 à 2019 pour tous les types de ménages analysés. On y constatait qu'en 2022, les mesures ponctuelles avaient permis à la plupart des types de ménage de conserver ou d'augmenter leur pouvoir d'achat par rapport à 2021.

En juin 2023, une étude du Directeur parlementaire du budget (DPB) analyse le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenu au Canada, pour trois périodes différentes se situant entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre de 2022². Il constate une amélioration de 5 % du pouvoir d'achat pour l'ensemble des ménages en considérant le revenu disponible. Sur la base de revenu de marché, une amélioration est également constatée, sauf pour les ménages à revenu plus modeste (quintile de revenu inférieur). Dans ces cas, les transferts gouvernementaux ont joué un rôle essentiel en permettant de préserver le pouvoir d'achat.

Dans un texte récent³, Pierre Fortin souligne, quant à lui, que la hausse des salaires a surpassé celle de l'inflation. Il y indique qu'en juin 2023, les salariés disposaient en moyenne d'un pouvoir d'achat supérieur à celui dont ils avaient bénéficié en février 2020. Selon lui, il n'y aurait ainsi pas de preuve que la pandémie et l'inflation qui a suivi aient empêché le pouvoir d'achat moyen des salariés du Québec de croître cumulativement au même rythme annuel que dans la période antérieure, soit du début de 2011 au début de 2020. Selon son analyse, l'amélioration du pouvoir d'achat moyen des salariés au Québec depuis février 2020 est possible grâce aux interventions de l'État québécois, comme les sommes ponctuelles versées pour contrer la hausse du coût de la vie, la bonification du soutien aux aînés et l'allègement général de la fiscalité. Cependant, il serait plus difficile pour une famille à faible revenu d'absorber une forte hausse des prix à la consommation, ayant moins de liberté dans leur budget afin d'effectuer des substitutions.

¹ Frédérick Hallé-Rochon, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2022). *Entre inflation et mesures ponctuelles : Qu'en est-il de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois ?*, Regard CFFP 2022/14, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 44 p.

² Régine Cléophat (2023). *Le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenus depuis 2019*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 23 p.

³ Pierre Fortin (2023). « L'inflation a-t-elle réduit notre pouvoir d'achat ? », L'actualité.

Le présent texte analyse de nouveau l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois. L'analyse cible la période de 2019 à 2023 à partir de données renouvelées et en élargissant à des ménages moins nantis que ceux au revenu disponible médian et également à des ménages plus nantis. Un regard prospectif à 2024 est également effectué pour chaque type de ménage. L'évolution du pouvoir d'achat au Québec est ensuite comparée aux résultats observés des autres provinces. Enfin, une comparaison internationale de l'évolution du pouvoir d'achat de ménages types de salariés permet de comparer les résultats du Québec et du Canada avec les résultats des pays avancés de l'OCDE.

1. De l'inflation au pouvoir d'achat des ménages et autres concepts liés

La présente section aborde divers concepts entourant l'inflation et le pouvoir d'achat.

1.1 Inflation, coût de la vie et pouvoir d'achat

L'**inflation** est définie comme une hausse générale des prix⁴. L'inflation est mesurée comme la variation d'un indice de prix entre deux périodes. L'indice de prix fréquemment utilisé pour mesurer l'inflation est l'**indice des prix à la consommation** (IPC). Il est calculé par Statistique Canada et mesure le coût d'un panier fixe de biens et services. Au Canada, il y a depuis 1991 une politique de ciblage de l'inflation visant à ce qu'elle se maintienne dans une fourchette de taux entre 1 % et 3 %, pour une moyenne de 2 %. Pour agir sur l'inflation, la banque centrale utilise principalement le taux directeur⁵.

Le **coût de la vie** représente *la somme nécessaire pour se procurer les biens et services essentiels afin de maintenir un niveau de vie*⁶, la plupart du temps mesurée en utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC). Il est utile ici de se rappeler que cet indice n'est pas une mesure parfaite du changement du coût de la vie. L'IPC mesure les prix d'un panier moyen fixe de biens et services. Or, chaque ménage subit l'inflation de manière différente selon son revenu et ses préférences d'achats. Également, le ménage adaptera sa consommation de biens et services en fonction des prix relatifs de ces derniers. Il est en effet possible, en partie, d'atténuer la hausse du coût d'un panier de biens et services en substituant certains produits ou services par d'autres qui n'ont pas connu la même variation de prix, ce qui permet de maintenir le niveau de vie à un moindre coût. On peut observer ce phénomène de substitution chez les Québécois. Les résultats d'un sondage montrent que parmi les Québécois ayant réduit leur consommation en 2023, 77,1 % ont remplacé certains produits habituels par d'autres moins cher et 71,3 % vont davantage dans les magasins (et épiceries) à rabais⁷.

Le tableau 1 montre la composition du panier de l'IPC du Québec et l'inflation anticipée pour ses diverses composantes en 2023⁸. Ainsi, bien que l'inflation annuelle moyenne de 2023 est de 4,6 %, certains biens et services auraient connu une variation des prix plus importante (catégorie aliments) ou moindre (catégorie dépenses courantes du ménage et plus).

Les deux dernières colonnes du tableau présentent la répartition des dépenses de consommations des ménages en fonction de leur quintile de revenu, pour les quintiles de revenu inférieur et supérieur. L'importance relative des dépenses par catégorie varie donc selon le revenu et diffèrent également du panier de consommation moyen de l'IPC. Par exemple, dans le panier de l'IPC, les aliments comptent pour 17,9 % du total, alors que cette proportion atteint 19 % pour le quintile inférieur et 17,3 % pour le quintile supérieur. Si l'inflation de l'IPC

⁴ Banque du Canada (2020). *L'inflation expliquée*, <https://www.banqueducanada.ca/2020/08/inflation-expliquee/>

⁵ Pour une explication simple des effets de la régulation du taux directeur sur l'inflation, voir notamment les documents explicatifs sur la politique monétaire de la Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/>.

⁶ Gouvernement du Canada, TERMIUM Plus, banque de données terminologique et linguistique du gouvernement du Canada, <https://www.btb.termiumpplus.gc.ca/>.

⁷ Observatoire de la consommation responsable (2023). *Baromètre 2023 de la consommation responsable – Édition spéciale coût de la vie*, Université du Québec à Montréal, <https://ocresponsable.com/barometre-2023/>

⁸ L'hypothèse posée pour les indices de novembre et décembre est une croissance égale à celle d'octobre, avec un minimum de 0 % (pas de diminution). Avec cette hypothèse, le taux d'inflation d'ensemble atteint 4,6 %, un taux identique à la prévision indiquée dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec 2023*.

d'ensemble est de 4,6 %, elle serait plus élevée pour le quintile inférieur (4,9 %) et plus basse pour le quintile supérieur (4,4 %), selon leur profil respectif de dépenses.

Tableau 1. **Inflation par catégorie de l'IPC et pondération du panier de consommation de l'IPC et des ménages selon leur quintile de revenu.**

	Inflation 2023	Pondération panier IPC	Répartition des dépenses 2021 par quintile de revenu	
			Quintile inférieur	Quintile supérieur
Aliments	8,2 %	17,9	19,0	17,3
Logement (locatif et propriété)	7,1 %	22,7	27,3	20,9
Dépenses courantes du ménage et plus*	1,1 %	22,1	22,0	23,4
Transports	1,6 %	17,1	13,5	17,9
Soins de santé et personnel	5,0 %	5,7	7,3	7,8
Loisirs, formation et lecture	4,4 %	9,5	6,9	10,3
Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif	6,2 %	5,0	4,0	2,5
Ensemble	4,6 %	100	100	100
Inflation selon pondération		4,6 %	4,9 %	4,4 %

Note* : Inclut les catégories : Dépenses courantes du ménage ; Eau, combustible et électricité ; Ameublement et articles ménagers ; Vêtements et chaussures

Sources : Statistique Canada, Tableaux 11-10-0223-01, 18-10-0007-01 et 18-10-0004-01.

Enfin, on arrive au **pouvoir d'achat**. Il est défini comme *la capacité d'achat de biens et de services que procure à une personne ou à un groupe de personnes l'ensemble de ses revenus ou de ses disponibilités*⁹. Donc, le pouvoir d'achat dépend à la fois du niveau de revenu et des prix.

L'évolution du pouvoir d'achat varie alors selon l'évolution du revenu des ménages et les changements dans les prix. Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente et vice-versa¹⁰. Sur cette base, il convient de souligner que la simple augmentation des prix n'est pas suffisante pour conclure à la baisse du pouvoir d'achat ; tout dépendra de l'évolution observée des revenus. L'inflation aura un effet négatif réel sur le pouvoir d'achat si, et seulement si, les revenus croissent à un rythme plus faible. Pour se prononcer quant à l'évolution du pouvoir d'achat, il faut donc comparer l'évolution du revenu à l'évolution des prix.

Le revenu à considérer pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat ne peut se limiter au salaire, il doit inclure l'ensemble des revenus, des prestations et des transferts versés par les administrations publiques et tenir compte également des impôts et cotisations payées. En effet, il faut obtenir le revenu qui reste disponible pour la consommation et pour l'épargne.

Retenons que si l'inflation augmente le coût de la vie, soit le coût de ce qui est payé par les ménages pour garder un niveau de vie relativement constant, l'effet sur le pouvoir d'achat n'est pas aussi clair. En effet, si le revenu disponible croît au même rythme que le coût de la vie du ménage, dont l'approximation est l'inflation, il est possible de dire que le pouvoir d'achat reste constant, peu importe l'importance de l'inflation. Enfin, rappelons que le revenu disponible dépend du revenu gagné, mais aussi des impôts, des cotisations sociales et des

⁹ Gouvernement du Canada, TERMIUM Plus, banque de données terminologique et linguistique du gouvernement du Canada, <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/>.

¹⁰ Gouvernement de la France (s.d.). *Qu'est-ce que le pouvoir d'achat ?*, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, <https://www.economie.gouv.fr/facileco/pouvoir-achat-definition> et République française, *Le pouvoir d'achat : une notion pertinente ?* [en ligne : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/282615-pouvoir-dachat-une-notion-pertinente>].

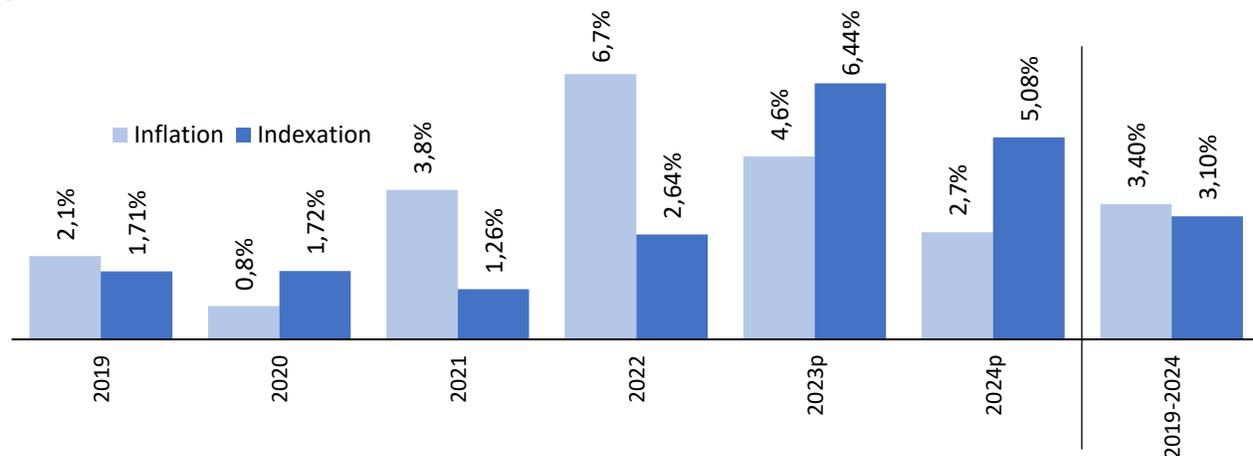
transferts gouvernementaux. En fait, selon les changements du revenu disponible, il pourrait y avoir perte de pouvoir d'achat même quand l'inflation est faible.

1.2 Indexation

Un dernier concept entre en ligne de compte relativement au maintien du pouvoir d'achat, lorsque mesuré sur la base du revenu disponible, soit celui de l'**indexation** des régimes d'imposition et de transferts. Pour que les prestations, les transferts et les impôts contribuent à maintenir le pouvoir d'achat des ménages, un mécanisme d'indexation entre en jeu. Son but est de s'assurer que les divers paramètres de la fiscalité s'ajustent pour tenir compte de l'inflation. En pratique, le facteur d'indexation sert à établir des valeurs pour une période à venir. Toutefois, comme le mécanisme utilisé pour calculer ce facteur se base sur des données connues, soit des données d'une période passée, il résulte alors un décalage entre le taux d'indexation appliqué à une période et l'inflation réelle de cette même période^{11,12}. Comme le montre la figure 1, certaines années le taux d'indexation est plus élevé que l'inflation, et d'autres années c'est l'inverse. À long terme, un rééquilibrage se fait. En effet, de 2019 à 2024, le taux de croissance annuel moyen de l'IPC est de 3,4 % comparativement à celui de l'indexation de 3,1 %.

La figure montre toutefois que si en 2021 et en 2022 le taux d'indexation du régime d'imposition a été inférieur au taux de l'inflation, le tout se rééquilibre en bonne partie en 2023 et 2024 avec un taux d'indexation supérieur au taux d'inflation prévu¹³.

Figure 1. Indexation et inflation, Québec, 2019-2024



Note P : Prévisions. Note : Inflation calcul à l'aide de la moyenne annuelle de l'IPC d'ensemble du Québec.

Sources : Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01 ; Ministère des Finances (2023) *Le Point sur la situation économique et financière du Québec 2023*.

¹¹ Au Québec, l'indice utilisé est l'IPC, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif. Dans le cas du régime fédéral, il s'agit de l'IPC d'ensemble. Le taux d'indexation de l'année X se calcule alors ainsi : (moyenne de 12 mois de l'indice se terminant en septembre de l'année x-1 MOINS moyenne de 12 mois de l'indice se terminant en septembre de l'année x-2, le tout divisé par la moyenne de 12 mois de l'indice se terminant en septembre de l'année x-2).

¹² Pour des exemples additionnels sur les façons dont sont indexés les principaux paramètres des mesures et programmes gouvernementaux affectant le calcul du revenu disponible des ménages québécois, voir l'encadré 1 de Frédéric Hallé-Rochon, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2022), *op. cit.*, p. 8.

¹³ Selon prévisions tirées de : Gouvernement du Québec (2023). *Le point sur la situation économique et financière du Québec – automne 2023*.

Cela dit, c'est l'importance de l'écart entre le taux de l'inflation et le taux de l'indexation, surtout en 2022, qui a amené les gouvernements du Québec et fédéral à offrir des transferts fédéraux supplémentaires par l'entremise de mesures ponctuelles. Ainsi, du point de vue du système d'impôts et de transferts, l'indexation de 2023 et de 2024 serait maintenant suffisante pour empêcher une perte de pouvoir d'achat.

ENCADRÉ 1. PERCEPTION ET ANTICIPATION D'INFLATION

La façon dont les gens perçoivent l'inflation courante et anticipent son évolution se reflète dans leurs dépenses et leur épargne. Le fait que les consommateurs estiment en moyenne que l'inflation dépasse le taux mesuré est attesté par les agences statistiques.

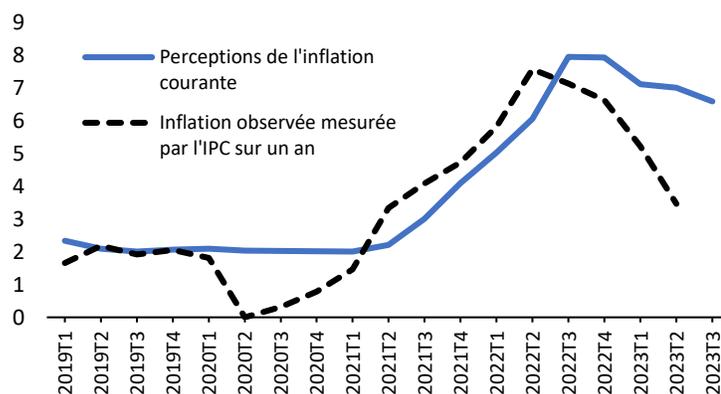
La figure trace l'évolution de l'inflation du Canada depuis le premier trimestre de 2019 jusqu'au deuxième trimestre de 2023 (courbe noire pointillée). Or, les consommateurs perçoivent encore l'inflation courante comme étant plus forte qu'elle ne l'est et cela se traduit par des attentes d'inflation élevées pour les 12 prochains mois.

Il y a un écart exceptionnellement prononcé entre l'inflation perçue et l'inflation observée. Cela s'expliquerait possiblement par le fait que beaucoup de consommateurs se façonnent une opinion avec leur propre expérience d'achat. À titre illustratif, 72,2 % des Québécois ont ressenti une dégradation de leur pouvoir d'achat en 2023¹⁴. Bien que cette proportion soit légèrement plus faible que celle de 2022 (75,3 %), elle demeure plus élevée qu'en 2020 (47,3 %) et 2021 (51,7 %).

Il semblerait que la perception de l'inflation est plus souvent influencée par le prix des biens que les consommateurs achètent fréquemment, comme les aliments, dont la croissance a été plus élevée que la croissance de l'IPC total¹⁵. Or, la perte du pouvoir d'achat due à la hausse des prix aurait un impact psychologique démesuré¹⁶.

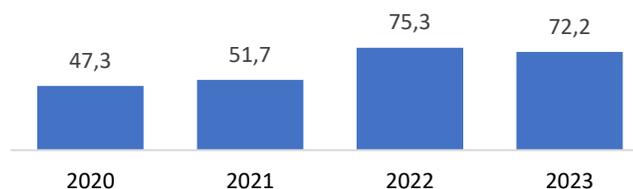
Robert J. Shiller (1997)¹⁷ a montré que les individus croient que l'inflation érode leur standard de vie, dû à la hausse du coût de la vie induite par celle-ci. Toutefois, ils n'y voient pas la connexion entre l'inflation et la hausse du salaire qui y est associée. En effet, l'inflation est un processus qui tend normalement à affecter les salaires tout comme le prix des biens de consommation. Ainsi, il demeure incertain que les salariés auraient bénéficié d'un meilleur pouvoir d'achat si la hausse des prix à la consommation avait été moins marquée.

Perceptions par les consommateurs et observations de l'inflation du 1^{er} trimestre de 2019 au 3^e trimestre de 2023, Canada, en pourcentage



Source : Banque du Canada (2023), Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada – Troisième trimestre de 2023.

Proportion de répondants trouvant que leur pouvoir d'achat a diminué, en pourcentage



Source : Observatoire de la Consommation Responsable (2022), *Baromètre de la consommation responsable – Édition spéciale 2022*, UQAM.

¹⁴ Observatoire de la consommation responsable (2023). *Baromètre 2023 de la consommation responsable*, UQAM, communiqué de presse, 27 novembre 2023, <https://nouvelles.esg.uqam.ca/2023/barometre-2023-de-la-consommation-responsable/>

¹⁵ Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01.

¹⁶ Hassan Afrouzi et Laura Veldkamp (2019). *Baised Inflation Forecasts*, 2019 Meetings Papers 894, Society for Economic Dynamics.

¹⁷ Robert J. Shiller (1997). *Why Do People Dislike Inflation?*, *Reducing Inflation : Motivation and Strategy*, University of Chicago Press, p. 13-70.

2. Aspects méthodologiques

La présente section énumère divers aspects méthodologiques et les principales hypothèses permettant d'analyser l'évolution du pouvoir d'achat.

2.1 Revenu

L'évolution du pouvoir d'achat est mesurée à partir du **revenu disponible**. Il est défini ici comme le revenu de marché¹⁸ plus les revenus de sources gouvernementales (transferts gouvernementaux), moins les impôts payés aux gouvernements fédéral et du Québec et moins les cotisations sociales ainsi que celles au Régime d'assurance médicaments. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l'épargne¹⁹.

2.2 Ménages

Les mesures fiscales et les prestations auxquelles un ménage a droit diffèrent significativement selon la composition du ménage, d'où la décision d'étudier l'évolution du pouvoir d'achat par type de ménages. Il a été décidé de séparer les ménages non aînés des ménages formés d'aînés. Parmi les ménages non aînés, la séparation est ensuite effectuée selon la présence ou non d'enfants, puis selon qu'il y a un couple ou non.

Enfin, parmi les ménages aînés, en plus de la séparation selon qu'il s'agisse d'un couple ou d'une personne seule, le choix a été fait de séparer en fonction de deux sous-groupes selon l'âge. La raison sous-jacente est que les prestations reçues par les aînés diffèrent significativement en fonction de l'âge surtout à partir de 2022, avec la bonification importante du soutien aux aînés²⁰ (70 ans et plus) et avec la majoration de la pension de sécurité de la vieillesse de 10 % à partir de 75 ans.

Ainsi, les résultats pour le Québec et les provinces seront présentés pour six types de ménages :

- Personnes seules (non aînées) ;
- Couples sans enfant (non aînés) ;
- Couples avec deux enfants ;
- Familles monoparentales ;
- Personnes seules aînées
 - de 65 à 69 ans
 - de 70 ans et plus
- Couples aînés
 - de 65 à 69 ans
 - de 70 ans et plus.

¹⁸ *Le revenu de marché* correspond au total du revenu d'emploi, des revenus de placements, des pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un REER et d'un FERR et des autres revenus en espèces. Source : Lexique CFFP, <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/lexique/>

¹⁹ *Idem*

²⁰ Fiche CFFP : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-dimpot-pour-le-soutien-des-aines/#:~:text=Ainsi%2C%20%20C3%A0%20compter%20de%20l,n'est%20pas%20index%C3%A9%20annuellement.>

2.3 Données

La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) a été utilisée pour extraire les revenus disponibles selon le type de ménage de 2019 à 2024 inclusivement pour le Québec et pour 2019 et 2023 pour les autres provinces²¹.

La BD/MSPS est une base de données statistiquement représentative de la population du Canada. Elle est construite à l'aide des données de quatre principales sources : l'Enquête canadienne sur le revenu, les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers, des données relatives aux prestataires d'assurance-emploi ainsi que de l'Enquête sur les dépenses des ménages²². Elle permet de tenir compte des systèmes d'impôts et de transferts des provinces.

Ainsi, après avoir créé une variable correspondant au revenu disponible, comme défini plus haut, les microdonnées par type de ménage sont extraites pour les années souhaitées pour chacune des provinces.

2.4 Méthode de calcul

Une fois les données extraites, les étapes suivantes sont effectuées pour chaque type de ménage et chaque province :

- a. Classement des ménages du plus faible revenu disponible au plus élevé revenu disponible ;
 - Avant leur classement, le revenu disponible des ménages avec enfants a été ajusté pour tenir compte de la taille du ménage. L'ajustement consiste à diviser le revenu disponible par la racine carrée de la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne.
- b. Les ménages se situant au 25^e percentile, au 50^e percentile et au 75^e percentile sur la base du revenu disponible sont alors identifiés. Pour être davantage représentative, la moyenne pondérée à plus ou moins 5 points de pourcentage autour des percentiles étudiés est calculée. Ainsi, on obtient le revenu disponible moyen entre le 20^e et le 30^e percentile, entre le 45^e et le 55^e percentile ainsi qu'entre le 70^e et 80^e percentile.
- c. Le calcul est refait pour chaque année étudiée.
- d. Les revenus disponibles moyens pondérés obtenus sont ensuite calculés en dollars constants. Les données en dollars constants permettent de rendre comparables diverses années entre elles en tenant compte de l'enrichissement réel purgé de l'inflation.
 - Dans la présente analyse, les revenus sont en dollars constants de 2023, sauf indication contraire.
 - L'indice utilisé est l'IPC.
 - Les IPC utilisés sont ceux des provinces.

²¹ Version 30.0.2 de la BD/MSPS qui tient compte des changements apportés aux impôts sur le revenu et aux transferts gouvernementaux qui ont été annoncés avant le 31 décembre 2022. Les auteurs ont ajusté le modèle de simulations pour intégrer les changements annoncés après le 31 décembre 2022, notamment la baisse d'impôts du Québec annoncée lors du Budget de mars 2023 (baisse d'un point de pourcentage des deux premiers taux du barème d'imposition, ajout du Nouveau remboursement pour l'épicerie fédéral et indexation des paramètres pour l'année d'imposition 2024).

²² Les hypothèses et les calculs ont été faits par les chercheurs de la CFFP à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données revient uniquement aux auteurs. Pour plus de détails, consultez : Statistique Canada, La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), <https://www.statcan.gc.ca/fra/microsimulation/bdmmps/bdmmps>.

- Pour le Québec pour 2023 et 2024, les prévisions d'inflation sont tirées du *Point sur la situation économique et financière du Québec 2023* (respectivement 4,6 % et 2,7 %) ²³.
 - Pour les autres provinces pour 2023, les prévisions d'inflation de la Banque Nationale du Canada ²⁴ sont utilisées, sauf pour l'Ontario. Dans ce cas, l'information provient de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2023* (3,7 %) ²⁵.
- e. Pour faciliter la comparaison dans le temps, un indice où la valeur de l'année 2019 est égale à 100 est construit. Tout résultat supérieur à 100 signifie un enrichissement réel en termes de pouvoir d'achat pour une année donnée par rapport à 2019. De plus, la variation à la hausse ou à la baisse du résultat par rapport à l'année précédente permet d'apprécier l'évolution du pouvoir d'achat.

L'année 2019 est sélectionnée comme année de base représentant l'année « pré-pandémique » ²⁶. Tous les revenus disponibles en dollars constants par province et selon le type de ménages sont à l'annexe 1.

2.5 Mesures ponctuelles incluses dans les calculs

Des prestations ponctuelles d'application générale ont été mises en place en réponse aux circonstances exceptionnelles au cours des dernières années, d'abord justifiées par la pandémie de la COVID-19 en 2020 et 2021, puis par l'inflation élevée en 2022 et 2023. Le tableau 2 les présente brièvement.

Tableau 2. **Montants d'aide ponctuelle, versés entre 2020 et 2023, Québec**

Les mesures	Montant	Conditions
2020		
Versement unique d'Allocation canadienne pour enfants (ACE)		
Par enfant de moins de 18 ans	300 \$	Aux familles qui recevaient un montant d'ACE
Versement unique de Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et de Supplément de revenu garanti (SRG)		
Aux aînés recevant la PSV sans le SRG	300 \$	
Aux aînés recevant la PSV avec le SRG	500 \$	
2021		
Versement unique d'Allocation canadienne pour enfants (ACE)		
Par enfant de moins de 6 ans	Entre 600 \$ et 1 200 \$	1 200 \$ pour les familles ayant droit à l'ACE dont le revenu familial net est égal ou inférieur à 120 000 \$ 600 \$ pour les familles ayant droit à l'ACE dont le revenu familial net est supérieur à 120 000 \$
2022		
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie – Québec		
Personnes vivant seules	275 \$	Prestation familiale
Personnes ne vivant pas seules	200 \$	Être bénéficiaire du crédit solidarité
Couples	400 \$	
Premier montant ponctuel pour le coût de la vie – Québec	500 \$	Revenu net de moins de 100 000 \$ Réduit jusqu'à zéro au taux de 10 % entre 100 000 \$ et 105 000 \$

²³ Gouvernement du Québec (2023). *Le point sur la situation économique et financière du Québec – automne 2023*.

²⁴ Banque Nationale du Canada (2023). *Le mensuel économique – Novembre 2023*.

²⁵ Gouvernement de l'Ontario (2023). *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2023*.

²⁶ L'évolution du pouvoir d'achat entre 2000 et 2019 a été analysée dans *Entre inflation et mesures ponctuelles : Qu'en est-il de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois ?*

Les mesures	Montant	Conditions
Deuxième montant ponctuel pour le coût de la vie – Québec	Entre 400 \$ et 600 \$	600 \$ avec un revenu net de moins de 50 000 \$ Réduit de 600 \$ à 400 \$ au taux de réduction de 5 % (entre 50 000 \$ et 54 000 \$) 400 \$ avec un revenu net entre 54 000 \$ et 100 000 \$ Réduit jusqu'à zéro au taux de 10 % entre 100 000 \$ et 104 000 \$
Versement additionnel du crédit pour la TPS – Fédéral	50 % du montant prévu pour 2022-2023	Pour les bénéficiaires du crédit de la TPS, le montant de TPS est doublé pendant 6 mois. Un seul versement
2023		
Nouveau remboursement pour l'épicerie – Fédéral	50 % du montant prévu pour 2022-2023	Pour les bénéficiaires du crédit de la TPS, le montant de TPS est doublé pendant 6 mois. Un seul versement

Sources : Gouvernement du Québec et gouvernement fédéral.

Certaines provinces ont aussi offert de l'aide sous forme de mesures ponctuelles en 2023. Le tableau 3 les présente aussi brièvement.

Tableau 3. **Montants d'aide ponctuels, versés en 2023, provinces canadiennes**

Les mesures	Montant	Conditions
Île-du-Prince-Édouard		
Versement pour le coût de la vie du crédit pour la TVH		
Par enfant de moins de 18 ans	500 \$	Aux familles qui recevaient un montant d'ACE
Alberta		
Prestation anti-inflation		
Par enfant de moins de 18 ans	600 \$	Aux familles ayant un revenu inférieur à 180 000 \$
Colombie-Britannique		
Prestation pour enfants bonifiée temporairement		
Par enfant de moins de 18 ans	175 \$	Montant maximal pour les familles gagnant 25 806 \$ ou moins. Le montant est nul lorsque le revenu familial dépasse 82 578 \$.

Sources : Gouvernements provinciaux

3. Évolution de l'indicateur du pouvoir d'achat au Québec

La présente section expose l'évolution de l'indice de revenu disponible en dollars constants des différents ménages au Québec à trois niveaux de revenus, autour du 25^e percentile, autour du 50^e percentile et autour du 75^e percentile. Rappelons que les mesures ponctuelles offertes pendant la pandémie de COVID-19 et celles offertes pour pallier la hausse du coût de la vie sont prises en compte.

3.1 Personnes seules

Autour du 25^e percentile, les personnes seules ont vu croître leur revenu disponible en dollars constants de façon importante en 2020 et 2021, années où des mesures ponctuelles, comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), étaient présentes, portant l'indice respectivement à 114,8 et 117,2. L'indice fléchit en 2022 pour augmenter ensuite légèrement en 2023, amenant l'indice à 107,9, soit une augmentation réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 7,9 %. On observe aussi que c'est dans cette zone de revenus que la hausse du pouvoir d'achat d'une personne seule a été la plus importante entre 2019 et 2023.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, amenant l'indice à 107, puis est redescendu jusqu'à 104,1 en 2023, soit un taux de croissance réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 4,1 %.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, amenant l'indice à 107,3, puis est redescendu à 105,6, soit une croissance réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 5,6 %.

Tableau 4. Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules, Québec, indice 2019=100

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	114,8	101,3	102,5
2021	117,2	105,5	105,5
2022	106,6	107,0	107,3
2023	107,9	104,1	105,6
2024^P	<i>108,0</i>	<i>104,5</i>	<i>105,7</i>

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, il y a eu une croissance réelle du pouvoir d'achat de 2019 à 2023 pour une personne seule aux trois situations de revenus.

Même sans mesure ponctuelle en 2024, la projection montre un indice en légère amélioration par rapport à 2023 pour les trois situations de revenus analysées, indiquant par le fait même un peu plus que le maintien du pouvoir d'achat.

3.2 Couples sans enfant

Autour du 25^e percentile, porté par la PCU, les couples sans enfant ont vu croître leur revenu disponible en dollars constants de façon importante en 2020, haussant l'indice à 109,4. L'indice s'est légèrement contracté en 2021, a remonté en 2022 pour finalement redescendre à 104,1 en 2023. Ce faisant, on observe une augmentation réelle du pouvoir d'achat de 4,1 % depuis 2019.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, à l'exception de 2021, amenant l'indice à 107,3. L'indice est redescendu à 104,4 en 2023. Il s'agit d'une croissance réelle du pouvoir d'achat de 4,4 % depuis 2019.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, amenant l'indice à 107,8, puis est redescendu jusqu'à 104,3 en 2023. La croissance réelle du pouvoir d'achat est de 4,3 % depuis 2019.

Tableau 5. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples sans enfant, en dollars constants, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	109,4	106,6	106,2
2021	107,4	106,2	107,2
2022	108,7	107,3	107,8
2023	104,1	104,4	104,3
2024^P	104,1	104,7	104,6

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, il y a eu une croissance réelle de 2019 à 2023 du pouvoir d'achat des couples sans enfant. Celle-ci est relativement similaire selon les trois situations de revenus.

La projection pour 2024 montre un indice qui demeure stable pour la situation de revenu modeste, indiquant le maintien du pouvoir d'achat alors que la situation devrait s'améliorer pour le couple sans enfant autour du revenu médian ainsi que pour celui à revenu plus élevé.

3.3 Couples avec enfants

Autour du 25^e percentile, les couples avec enfants ont vu croître leur revenu disponible en dollars constants de façon importante en 2020, portant l'indice à 107,2. Par la suite, une baisse s'est produite jusqu'en 2023, amenant l'indice à 101,2. Comparativement à 2019, le pouvoir d'achat s'est maintenu sur la période (faible croissance réelle du pouvoir d'achat de 1,2 %).

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, amenant l'indice à 107. Pour 2023, l'indice est redescendu, exposant un indice de 103,6, signifiant toutefois une croissance réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 3,6 %.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat a crû jusqu'en 2022, amenant l'indice à 108,3, puis est redescendu, exposant un indice de 104,6. Sur la période, le pouvoir d'achat a donc augmenté réellement de 4,6 % pour ce ménage, une croissance plus importante que celle des autres niveaux de revenus analysés.

Tableau 6. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples avec enfants, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	107,2	106,0	106,0
2021	105,1	106,2	106,9
2022	104,8	107,0	108,3
2023	101,2	103,6	104,6
2024^P	102,7	104,5	105,6

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, il y a eu une croissance de 2019 à 2023 du pouvoir d'achat des couples avec enfants, mais celle-ci a été plus faible autour du 25^e percentile qu' autour du 75^e percentile, la situation autour du revenu médian se retrouvant entre les deux.

Pour 2024, l'indice pour les couples avec enfants devrait croître, et ce de manière plus importante autour du 25^e percentile (+1,5) que pour les autres situations de revenus.

3.4 Familles monoparentales

Autour du 25^e percentile, les familles monoparentales ont vu croître leur revenu disponible en dollars constants jusqu'en 2021, portant l'indice à 102,9. L'indice diminue significativement en 2022, puis augmente à 99,5 en 2023. Par rapport à 2019, le pouvoir d'achat réel s'est légèrement détérioré de 0,5 %.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a crû en 2020, amenant l'indice à 103,6. Par la suite l'indice est redescendu jusqu'en 2023, atteignant 98,5, soit une diminution réelle du pouvoir d'achat de familles monoparentales depuis 2019 de 1,5 %.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2023, exposant un indice de 101,6, soit une croissance depuis 2019 de 1,6 %. Il s'agit du seul niveau de revenu étudié pour les familles monoparentales ayant plus que conservé son pouvoir d'achat par rapport à 2019.

Tableau 7. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des familles monoparentales, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	102,2	103,6	101,7
2021	102,9	101,1	102,1
2022	96,1	100,7	102,1
2023	99,5	98,5	101,6
2024^P	100,9	100,7	102,4

Note P : Prévisions;

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Dans le cas des familles monoparentales, le pouvoir d'achat réel s'est légèrement détérioré pour la situation de revenu autour du revenu médian, il est resté plutôt stable pour la situation autour du 25^e percentile alors qu'on observe une légère hausse autour du 75^e percentile.

Pour 2024, l'indice pour les familles monoparentales devrait croître, et ce de manière à entraîner tous les niveaux de revenu disponible étudiés au-dessus de l'indice de 2019. La hausse la plus forte est observée autour du 50^e percentile, avec une amélioration réelle du pouvoir d'achat de 2,2 points par rapport à 2023.

3.5 Personnes seules âgées...

... de 65 à 69 ans

Autour du 25^e percentile, les personnes seules âgées de 65 à 69 ans ont plus ou moins maintenu leur pouvoir d'achat de 2019 à 2022. Toutefois, l'indice en 2023 atteint 97, soit une diminution réelle du pouvoir d'achat de 3 % comparativement à 2019.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a diminué jusqu'en 2021, amenant l'indice à 96,5. Par la suite l'indice est remonté jusqu'en 2023, atteignant 101,2, soit une augmentation réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 1,2 %.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat s'est pratiquement maintenu jusqu'en 2023, exposant un indice de 101,1, soit une croissance réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 1,1 %, similaire à celle observée au 50^e percentile.

Tableau 8. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules âgées, 65 à 69 ans, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	100,1	97,4	97,0
2021	96,7	96,5	99,1
2022	101,5	98,9	99,4
2023	97,0	101,2	101,1
2024^P	95,8	101,3	101,6

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, le pouvoir d'achat réel des personnes seules âgées de 65 à 69 ans s'est légèrement amélioré entre 2019 et 2023 autour du 50^e percentile et 75^e percentile, mais a diminué autour du 25^e percentile

Pour 2024, l'indice des personnes seules âgées de 65 à 69 ans devrait poursuivre sa diminution réelle autour du 25^e percentile, montrant une détérioration du pouvoir d'achat par rapport à 2023, et demeurer stable autour du 50^e percentile et légèrement s'améliorer autour du 75^e percentile.

... de 70 ans et plus

Autour du 25^e percentile, les personnes seules âgées de 70 ans et plus ont maintenu leur pouvoir d'achat de 2019 à 2021 inclusivement. Une hausse importante du pouvoir d'achat en 2022, année qui correspond notamment à la bonification du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, a amené l'indice à croître de manière importante, atteignant 111. L'indice pour 2023 est redescendu à 105,5, ce qui représente toutefois une augmentation réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 5,5 %.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2021 inclusivement. Une hausse importante du pouvoir d'achat est aussi notée en 2022, année de la bonification du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, amenant l'indice à 110. Par la suite, l'indice pour 2023 est de 105,3. La hausse réelle de pouvoir d'achat est de 5,3 % depuis 2019.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2022, où l'indice a crû jusqu'à 104,1. L'indice décroît légèrement en 2023 à 103,2, indiquant une croissance réelle de 3,2 % comparativement à 2019.

Tableau 9. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des personnes seules âgées de 70 ans et plus, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	100,9	100,9	98,8
2021	100,0	100,7	100,6
2022	111,0	110,0	104,1
2023	105,5	105,3	103,2
2024^P	<i>104,1</i>	<i>104,5</i>	<i>103,0</i>

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, le pouvoir d'achat s'est amélioré de 2019 à 2023. Une hausse importante autour du 25^e et du 50^e percentile a eu lieu en 2022, année de la bonification du crédit d'impôt pour le soutien des aînés. La croissance entre 2019 et 2023 est plus importante autour du 25^e et 50^e percentile qu'autour du 75^e percentile.

Pour 2024, l'indice d'évolution réelle du pouvoir d'achat par rapport à 2023 devrait décroître autour du 25^e et du 50^e percentile et demeurer plutôt stable autour du 75^e percentile. Le pouvoir d'achat reste cependant plus élevé à tous les niveaux de revenu disponible étudiés en 2024 qu'en 2019.

3.6 Couples âgés...

...de 65 à 69 ans

Autour du 25^e percentile, les couples âgés de 65 à 69 ans ont plus ou moins maintenu leur pouvoir d'achat de 2019 à 2023. L'indice pour 2023 est de 101,1, soit une hausse réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 1,1 %.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat a subi plusieurs soubresauts entre 2020 et 2023, amenant l'indice à 103,5 pour 2023, soit une augmentation réelle de 3,5 % comparativement à 2019.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2023, exposant un indice de 100,1.

Tableau 10. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples âgés de 65 à 69 ans, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	103,1	104,0	102,6
2021	101,3	102,6	101,0
2022	102,9	104,2	102,1
2023	101,1	103,5	100,1
2024^P	<i>101,1</i>	<i>103,5</i>	<i>99,9</i>

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, le pouvoir d'achat réel est resté stable entre 2019 et 2023 pour la situation de revenu autour du 75^e percentile, il s'est amélioré autour du 50^e percentile et plus modestement autour du 25^e percentile.

Pour 2024, l'indice devrait également demeurer stable, indiquant le maintien du pouvoir d'achat.

...de 70 ans et plus

Autour du 25^e percentile, les couples âgés de 70 ans et plus ont maintenu leur pouvoir d'achat de 2019 à 2021 inclusivement. Une hausse importante du pouvoir d'achat en 2022, année de la bonification du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, a amené l'indice à croître de manière importante, atteignant 108,5. L'indice pour 2023 est de 105,4, soit une augmentation réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 5,4 %.

Autour du 50^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2021 inclusivement. Une hausse importante du pouvoir d'achat en 2022, année de la bonification du crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, a amené l'indice à 106,4. Par la suite, l'indice pour 2023 est de 103,7, ce qui représente une augmentation réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 de 3,7 %.

Autour du 75^e percentile, le pouvoir d'achat s'est maintenu jusqu'en 2022, où l'indice a atteint 103,4. L'indice en 2023 est de 102,2, ce qui montre une croissance réelle du pouvoir d'achat de 2,2 % depuis 2019.

Tableau 11. **Évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat des couples âgés de 70 ans et plus, Québec, indice 2019=100**

Année	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
2019	100,0	100,0	100,0
2020	100,8	101,9	100,1
2021	100,9	100,9	99,7
2022	108,5	106,4	103,4
2023	105,4	103,7	102,2
2024^P	<i>105,0</i>	<i>103,6</i>	<i>101,8</i>

Note P : Prévisions

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Globalement, le pouvoir d'achat s'est amélioré de 2019 à 2023. Une hausse réelle plus importante s'observe autour du 25^e, suivi du 50^e percentile et plus modestement autour du 75^e percentile. Pour 2024, quoiqu'en légère diminution, l'indice devrait demeurer plutôt stable.

4. Comparaison de l'évolution du pouvoir d'achat au Canada

La présente section s'intéresse à l'évolution du pouvoir d'achat par type de ménage, mais cette fois dans une comparaison entre les provinces canadiennes. Deux regroupements sont créés pour des raisons de représentativité, soit les provinces de l'Atlantique, regroupant Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ainsi que les Prairies regroupant la Saskatchewan et le Manitoba.

4.1 Personnes seules

Les personnes seules ont vu croître leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 à tous les niveaux de revenus en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Les provinces des Prairies ont conservé leur pouvoir d'achat de 2019 et l'Alberta et les provinces de l'Atlantique ont vu diminuer leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023, et ce, à pratiquement tous les seuils de revenus disponibles.

C'est au Québec que le pouvoir d'achat a connu la plus forte croissance autour du 25^e percentile, mais c'est en Colombie-Britannique pour les niveaux autour du 50^e et du 75^e percentile. À l'autre bout du spectre, c'est dans les provinces de l'Atlantique que le pouvoir d'achat s'est le plus détérioré.

Pour chacun des situations de revenus, la hausse réelle du pouvoir d'achat des personnes seules pour le Québec a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 12. **Indice de pouvoir d'achat des personnes seules en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	87,4	90,4	93,7
Québec	107,9	104,1	105,6
Ontario	104,9	105,0	105,3
Prairies	101,5	100,1	100,4
Alberta	96,5	99,3	97,2
Colombie-Britannique	106,0	106,8	107,6
Canada sans Québec	104,1	102,7	103,3

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

4.2 Couples sans enfant

Les couples sans enfant ont vu croître leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 à tous les niveaux de revenus analysés en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario. Les provinces des Prairies ont pratiquement conservé leur pouvoir d'achat par rapport à 2019 et les provinces de l'Atlantique et l'Alberta ont plutôt vu diminuer leur pouvoir d'achat sur la période, et ce, à tous les seuils de revenus disponibles.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante en Colombie-Britannique à tous les niveaux de revenu disponible étudiés, la croissance au Québec étant la deuxième plus importante. Pour chacune des situations de revenus, la hausse réelle du pouvoir d'achat des couples sans enfant pour le Québec a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 13. **Indice de pouvoir d'achat des couples sans enfant en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	96,5	95,3	95,5
Québec	104,1	104,4	104,3
Ontario	102,1	102,4	102,5
Prairies	99,4	99,1	99,4
Alberta	95,3	95,4	95,4
Colombie-Britannique	106,6	107,1	106,1
Canada sans Québec	101,4	101,8	101,5

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

4.3 Couples avec enfants

Les couples avec enfants ont vu croître leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 à tous les niveaux de revenus analysés en Colombie-Britannique et au Québec. C'est aussi le cas en Ontario sauf autour du 25^e percentile. Les provinces des Prairies, l'Alberta et les provinces de l'Atlantique ont vu diminuer leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023, et ce, pratiquement à tous les niveaux de revenus disponibles analysés.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante en Colombie-Britannique à tous les niveaux de revenu disponible étudiés, le Québec montrant les deuxièmes plus grandes hausses. Toutefois, pour chacune des situations de revenus, la hausse réelle du pouvoir d'achat des couples avec enfants pour le Québec a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 14. **Indice de pouvoir d'achat des couples avec enfants en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	94,6	94,1	94,6
Québec	101,2	103,6	104,6
Ontario	98,9	101,3	102,1
Prairies	96,8	98,4	99,0
Alberta	96,7	96,9	96,1
Colombie-Britannique	103,6	104,5	106,0
Canada sans Québec	98,9	100,4	101,3

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

4.4 Familles monoparentales

Les familles monoparentales ont vu croître leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 à tous les niveaux de revenus analysés en Colombie-Britannique. Au Québec le pouvoir d'achat a oscillé autour du niveau observé en 2019. C'est aussi le cas en Alberta sauf autour du 25^e percentile qui montre une baisse réelle beaucoup plus significative. L'Ontario et les provinces des Prairies montrent presque le maintien du pouvoir d'achat autour du 75^e percentile, mais des détériorations réelles autrement plus élevées pour les deux autres situations de revenus. Enfin, les provinces de l'Atlantique ont vu diminuer leur pouvoir d'achat réel significativement entre 2019 et 2023.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante en Colombie-Britannique à tous les niveaux de revenu disponible étudiés.

Toutefois, pour chacune des situations de revenus, l'évolution du pouvoir d'achat des familles monoparentales pour le Québec a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 15. **Indice de pouvoir d'achat des familles monoparentales en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	91,3	94,7	91,2
Québec	99,5	98,5	101,6
Ontario	91,2	95,8	99,5
Prairies	88,9	90,2	98,0
Alberta	94,9	99,4	98,4
Colombie-Britannique	106,8	106,3	105,8
Canada sans Québec	93,6	98,3	100,0

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

4.5 Personnes âgées seules...

...de 65 à 69 ans

Les personnes âgées seules entre 65 et 69 ans ont vu croître leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 au revenu disponible autour du 50^e et du 75^e percentile en Colombie-Britannique et au Québec. Pour ces deux provinces, le pouvoir d'achat s'est détérioré autour du 25^e percentile par rapport à 2019. L'Ontario et l'Alberta ont vu leur pouvoir d'achat maintenu, à l'exception du premier niveau de revenu analysé pour l'Alberta, qui montre une croissance. Les provinces de l'Atlantique et des Prairies ont vu diminuer leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante en Alberta autour du 25^e percentile et en Colombie-Britannique autour du 50^e et du 75^e percentile.

Ici, pour chacune des situations de revenus, la hausse réelle du pouvoir d'achat des personnes seules âgées de 65 à 69 ans pour le Québec a été inférieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 16. **Indice de pouvoir d'achat des personnes seules de 65 à 69 ans en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	95,5	97,5	95,4
Québec	97,0	101,2	101,1
Ontario	100,3	101,0	103,0
Prairies	98,7	97,7	99,2
Alberta	103,5	98,5	99,5
Colombie-Britannique	99,4	104,0	103,4
Canada sans Québec	101,0	101,6	102,8

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

...de 70 ans et plus

Les personnes âgées seules de 70 ans et plus ont vu croître ou ont maintenu leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 pour tous les niveaux de revenu étudiés, à l'exception des provinces de l'Atlantique.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante au Québec autour du 25^e et du 50^e percentile et en Colombie-Britannique autour du 75^e percentile.

Enfin, on observe que pour chacune des situations de revenus, l'évolution du pouvoir d'achat des personnes âgées de 70 ans et plus pour le Québec a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 17. **Indice de pouvoir d'achat des personnes seules de 70 ans et plus en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	96,4	93,8	95,3
Québec	105,5	105,3	103,2
Ontario	100,6	101,4	102,3
Prairies	99,5	100,4	99,3
Alberta	103,7	100,5	100,5
Colombie-Britannique	100,9	104,0	105,1
Canada sans Québec	100,9	101,3	102,4

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

4.6 Couples âgés...

...de 65 à 69 ans

Les couples de personnes âgées entre 65 et 69 ans dans toutes les provinces ont vu croître ou ont maintenu leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023 sauf pour les couples âgés de 65 à 69 ans au 50^e percentile de l'Alberta.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante en Colombie-Britannique à tous les niveaux de revenu disponible étudiés.

Pour les couples âgés de 65 à 69 ans au Québec, seule l'évolution du pouvoir d'achat autour du 50^e percentile a été supérieure à celle du Canada sans le Québec.

Tableau 18. **Indice de pouvoir d'achat des couples âgés de 65 à 69 ans en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).**

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	104,8	104,0	104,3
Québec	101,1	103,5	100,1
Ontario	102,1	102,8	104,3
Prairies	101,1	100,1	100,7
Alberta	101,8	98,5	100,7
Colombie-Britannique	105,6	104,7	106,0
Canada sans Québec	102,5	102,0	103,6

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

...de 70 ans et plus

Les couples de personnes âgées de 70 ans et plus dans toutes les provinces à l'exception des provinces de l'Atlantique ont vu croître ou ont maintenu leur pouvoir d'achat entre 2019 et 2023.

Le pouvoir d'achat a crû de manière plus importante au Québec autour du 25^e percentile et en Colombie-Britannique autour du 50^e et du 75^e percentile.

Ici, pour chacune des situations de revenus, l'évolution du pouvoir d'achat des couples âgés de 70 ans et plus pour le Québec a été supérieure à celle dans le Canada sans le Québec.

Tableau 19. Indice de pouvoir d'achat des couples âgés de 70 ans et plus en 2023 selon différents seuils de revenu disponible, provinces canadiennes, en dollars constants de 2023 (indice 2019 = 100).

Province	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Provinces de l'Atlantique	95,0	95,1	94,4
Québec	105,4	103,7	102,2
Ontario	101,9	102,6	102,3
Prairies	99,4	100,1	99,7
Alberta	101,7	99,7	99,3
Colombie-Britannique	104,5	104,7	103,8
Canada sans Québec	101,6	102,0	102,1

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v.30.0.2, Banque Nationale et calculs des auteurs.

En bref, c'est la Colombie-Britannique qui se retrouve 19 fois sur 24 (79 %) la province avec le meilleur indice de pouvoir d'achat, suivi du Québec quatre fois (17 %) et de l'Alberta une fois (4 %).

Les provinces de l'Atlantique se retrouvent 17 fois sur 24 (71 %) avec l'indice de pouvoir d'achat le plus faible, suivi de l'Alberta trois fois (13 %), les Prairies trois fois (13 %) et le Québec une fois (4 %). En comparant le Québec au Canada sans le Québec, le Québec a un résultat supérieur 19 fois sur 24 (79 %).

5. Comparaisons de l'évolution du pouvoir d'achat à l'international

Dans cette section, l'évolution du pouvoir d'achat au Québec est comparée à celle des pays avancés membres de l'OCDE²⁷.

5.1 Méthodologie

Afin d'effectuer une comparaison internationale, il faut bien sûr harmoniser la méthodologie entre les différentes juridictions. Pour ce faire, une analyse par cas-types est utilisée. Plus précisément, la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) exposée dans la publication annuelle *Les impôts sur les salaires*²⁸ est suivie.

Dans cette publication, on trouve des informations détaillées sur la situation des salariés au regard de l'impôt sur le revenu, des transferts sociaux et des cotisations sociales dans l'ensemble des trente-huit pays membres de l'OCDE. Ainsi, on peut y trouver la mesure de revenu disponible nécessaire à la construction de l'indicateur de pouvoir d'achat (revenu qui tient compte à la fois des impôts sur le revenu payé sur les salaires, des cotisations de sécurité sociale payées par les salariés, ainsi que des allocations reçues par les familles).

En vue d'effectuer des comparaisons internationales, l'OCDE calcule donc le revenu disponible pour des ménages de salariés types gagnant des salaires comparables dans tous les pays (mesuré par diverses fractions du salaire brut moyen). Chaque composante permettant le calcul est définie de façon similaire d'un pays à l'autre. Il est alors possible, en suivant la même méthodologie, de faire les calculs pour le Québec sur ces mêmes bases. Davantage d'information sur la méthodologie de l'OCDE se retrouve à l'Annexe 2.

L'analyse porte sur quatre types de ménage avec divers niveaux de salaires pour un total de six cas :

- Trois cas de célibataire :
 - o gagnant un salaire égal à 67 % du salaire moyen ;
 - o gagnant un salaire égal à 100 % du salaire moyen ;
 - o gagnant un salaire égal à 167 % du salaire moyen ;
- Un couple avec deux enfants et deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 % ;
- Une famille monoparentale avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen ;
- Un couple sans enfant avec deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %.

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- Les contribuables ont moins de 65 ans ;
- Les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires et les prestations reçues ;
- Dans les situations familiales comportant des enfants, ceux-ci sont âgés de 6 à 11 ans et aucuns frais de garde ne sont payés.

²⁷ Il s'agit d'une sélection correspondant aux économies avancées selon la classification du Fonds monétaire international (FMI) Cette qualification n'est pas basée sur une définition stricte ; elle est évolutive et est effectuée sur la base de facteurs tels qu'un revenu par habitant élevé, des exportations de biens et services diversifiées et une plus grande intégration dans le système financier mondial (FMI, *World Economic Outlook: Navigating Global Divergences*, Octobre 2023, p. 118.).

²⁸ OCDE (2023). *Les impôts sur les salaires 2023 (version abrégée) : Indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/edd9a79b-fr>.

Dans les données de l'OCDE, les résultats du Canada sont ceux pour les ménages de salariés gagnant des portions du salaire moyen canadien auquel on applique le système d'impôts et transferts en vigueur en Ontario. Le salaire moyen utilisé au Québec pour insérer les résultats des ménages québécois parmi les pays de l'OCDE est, quant à lui, mesuré à partir du salaire moyen du Canada.

Comme les données de l'OCDE les plus récentes sont celles de 2022, l'indicateur de pouvoir d'achat est calculé pour 2019 et pour 2022²⁹.

Les mesures fiscales et prestations ponctuelles relatives à la pandémie de COVID-19 ou à l'inflation sont prises en compte dans les calculs de l'OCDE et donc aussi pour le Québec. L'encadré 2 présente des exemples de mesures mises en place.

Enfin, pour construire l'indicateur de pouvoir d'achat, le revenu disponible de 2019 est ramené en valeur constante de 2022 pour chaque pays³⁰. La croissance en pourcentage depuis 2019 est ensuite présentée. Ainsi, tout résultat positif représente un enrichissement en termes réels ou une amélioration du pouvoir d'achat en 2022 par rapport à 2019.

ENCADRÉ 2. MONTANTS PONCTUELS POUR PALLIER LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Les résultats de la publication de l'OCDE pour l'année 2022 prennent en compte des montants ponctuels versés aux salariés, notamment pour lutter contre l'inflation. À titre illustratif, sont entre autres inclus dans les calculs :

- En Allemagne, le « Germany's Energy Price Allowance Payments for Employees » accordait aux salariés et apprentis une allocation forfaitaire unique en guise d'indemnité pour le coût élevé de l'énergie (électricité et carburant).
- En Autriche, un bonus anti-inflation a été versé (variable selon la composition des familles).
- En France, il y a eu un ajustement exceptionnel de l'allocation pour enfant et de l'allocation pour travail dû à l'inflation. Aussi, le versement au salarié de la « Prime de partage de la valeur ».
- En Australie, un montant a été versé comme indemnité pour le coût de la vie (Cost of Living Payment).
- En Islande, un montant supplémentaire lié à la COVID-19 a bonifié l'allocation pour enfant
- En Nouvelle-Zélande, un montant pour le coût de la vie (Cost of Living Payment) a été versé aux contribuables selon leur revenu et d'autres critères.
- Au Canada (Ontario), un supplément de crédit de la TPS a été versé.
- Au Québec, un montant aux bénéficiaires du crédit solidarité, deux montants ponctuels pour le coût de la vie et un supplément de crédit de la TPS ont tous été versés dans l'année.

²⁹ Le salaire moyen du Québec est de 78 108 \$ en 2022.

³⁰ À l'aide des données sur l'IPC de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL>

ENCADRÉ 3. MÉCANISMES D'INDEXATION DE LA FISCALITÉ ET DES PRESTATIONS DANS LES PAYS DE L'OCDE³¹

Comme indiqué précédemment, l'indexation de la fiscalité et des prestations est l'ajustement des paramètres des systèmes d'imposition et de prestations, seuils, tranches, crédits et montant des prestations, visant à protéger le pouvoir d'achat des contribuables. Or, le choix d'indexer ou non, la façon d'indexer ainsi que l'indicateur privilégié varie d'un pays à l'autre, et, dans le cas du Canada, d'une province à l'autre.

L'OCDE précise que l'ajustement des paramètres fiscaux peut être réalisé de manière automatique ou discrétionnaire. L'indexation automatique se fonde sur des dispositions légales prévoyant la mise à jour des paramètres en fonction d'un indicateur et sur la base de périodes spécifiques. En revanche, un système d'indexation discrétionnaire implique une décision délibérée des pouvoirs publics quant à la nécessité, l'ampleur et le moment opportun pour effectuer un ajustement des régimes d'impôts et de prestations.

Au Canada, le fédéral et huit provinces indexent leur régime d'imposition de façon automatique, les deux exceptions étant l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, bien que ces dernières y apportent des ajustements. Également, il importe de noter qu'il arrive qu'il y ait suspension temporaire de l'indexation en réponse à l'état des finances publiques. D'ailleurs, deux provinces l'ont récemment fait, la Saskatchewan (de 2018 à 2020) et l'Alberta (en 2020 et 2021).

Enfin, relativement à l'indicateur servant de facteur d'indexation, il s'agit dans tous les cas de l'indice des prix à la consommation (IPC) ou de certaines de ses composantes. Pour le Québec, c'est l'IPC du Québec sans alcool, le tabac et le cannabis récréatif (entre la période de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année T-1 et celle prenant fin le 30 septembre de l'année T-2), puis, pour le fédéral, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, il s'agit de l'IPC du Canada et pour les autres provinces, de l'IPC de la province³². Au Canada, l'indexation automatique a lieu une fois par année.

L'OCDE a recueilli les pratiques en matière d'indexation des pays membres de son organisation. Le tableau suivant présente les résultats pour les économies avancées. On y constate que la majorité des pays indexe les impôts sur le revenu des particuliers (IRP) de manières discrétionnaires (61 %), mais davantage de manière automatique pour les prestations en espèces (55 %)³³.

Pratiques des pays avancés de l'OCDE en matière d'indexation, 2022 – sur 31 pays

	IRP	Prestations
Automatique	12 (39 %)	17 (55 %)
Discrétionnaire	19 (61 %)	14 (45 %)

Parmi les 31 économies avancées, que l'indexation soit automatique ou discrétionnaire, le choix de l'indicateur servant à déterminer le pourcentage d'indexation des paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers varie : 16 d'entre eux n'utilisent pas d'indicateur particulier, 10 utilisent un indice de prix (sept à partir de l'IPC et trois sur un indice de prix spécifique), deux utilisent le salaire moyen et trois utilisent un indicateur qui peut être différent (prix ou salaire / une mesure de niveau de vie minimum ou de revenu disponible / IPC ou salaire ou pensions ou valeur des actifs). Pour les prestations en espèces, le facteur d'indexation varie également d'un pays à l'autre.

Dans la très grande majorité des pays, l'indexation a généralement lieu une fois par année. Notons que certains pays décident, même si l'indexation est automatique, de suspendre cette indexation au nom de l'assainissement des finances publiques. La France l'a fait en 2012 et 2013 et actuellement, au Royaume-Uni, certains seuils restent inchangés jusqu'à l'exercice 2025-2026.

Du côté de la période de référence servant à ajuster les paramètres fiscaux pour l'année T, il y a le plus souvent utilisation de la variation annuelle de l'indicateur sélectionné allant d'un des derniers mois de l'année T-1 jusqu'à une variation allant jusqu'à T-2 inclusivement. Notons toutefois que cinq pays utilisent des estimations prospectives pour l'année T afin de revaloriser leur fiscalité et un pays ajuste les paramètres en cours de l'année T lorsque l'indicateur dépasse un certain seuil.

En bref, les régimes d'imposition et de transferts des pays avancés de l'OCDE utilisent divers mécanismes, indicateurs et périodes de référence, affectant de manière diverse le pouvoir d'achat des ménages.

³¹ L'encadré se base sur l'étude OCDE (2023). *id*

³² Gouvernement du Québec (2023). *Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2024*, p. 1

³³ Basé sur les informations des régimes d'impôts et transferts de 2022. À titre informatif, l'Autriche passera d'une indexation discrétionnaire en 2022 à automatique en 2023.

5.2 Résultats

La présente section présente les résultats de la comparaison internationale.

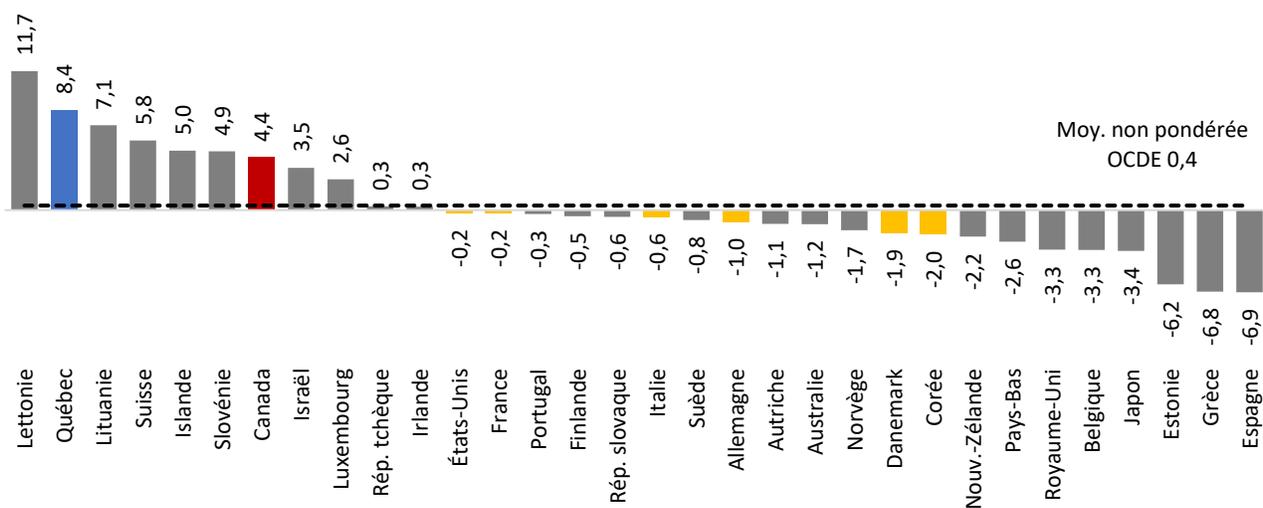
5.2.1 Célibataire

... gagnant un salaire égal à 67 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, pour le célibataire gagnant 67 % du salaire moyen (52 332 \$ au Québec), une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 21 fois sur 31 (67,7 %). L'Espagne est le pays ayant vu son pouvoir d'achat réel se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-6,9 %). La Lettonie montre, quant à elle, la plus forte augmentation réelle (+11,7 %) du pouvoir d'achat dans cette situation. La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à 0,4 %.

Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 4,4 % entre 2019 et 2022, la plus forte augmentation parmi les **pays du G7**. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en deuxième position parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 8,4 %.

Figure 2. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 67 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**



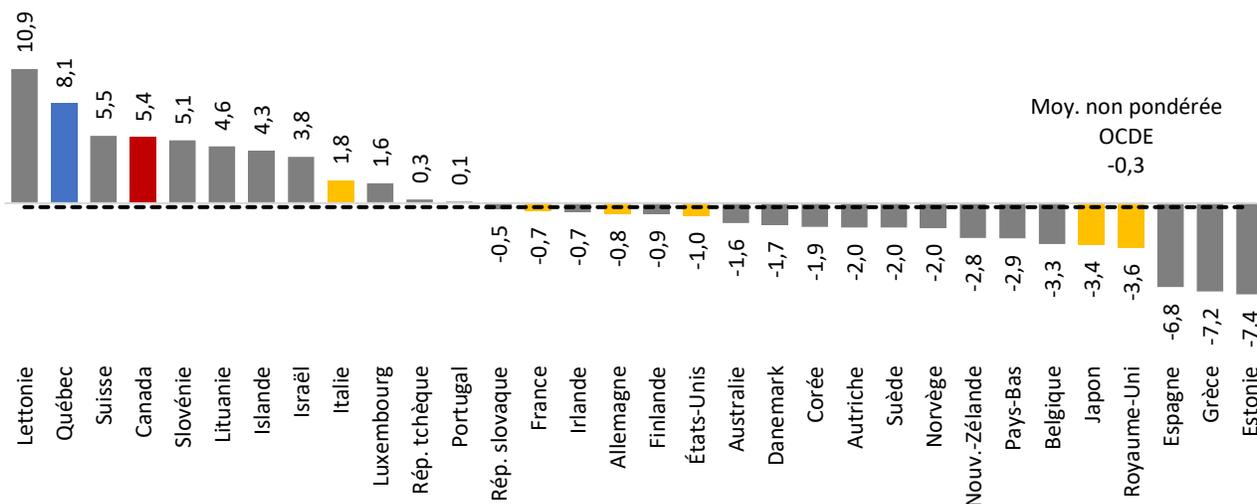
Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

...gagnant un salaire égal à 100 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 20 fois sur 31 (64,5 %). Avec un salaire équivalent à 100 % du salaire moyen (équivalent à 78 108 \$ au Québec en 2022), c'est l'Estonie qui est le pays ayant vu son pouvoir d'achat réel se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-7,4 %) et la Lettonie qui montre ici aussi la plus forte augmentation réelle (+10,9 %). La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à -0,3 %.

Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 5,4 % entre 2019 et 2022, la plus forte augmentation parmi les **pays du G7**. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en deuxième place parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 8,1 %.

Figure 3. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 100 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**

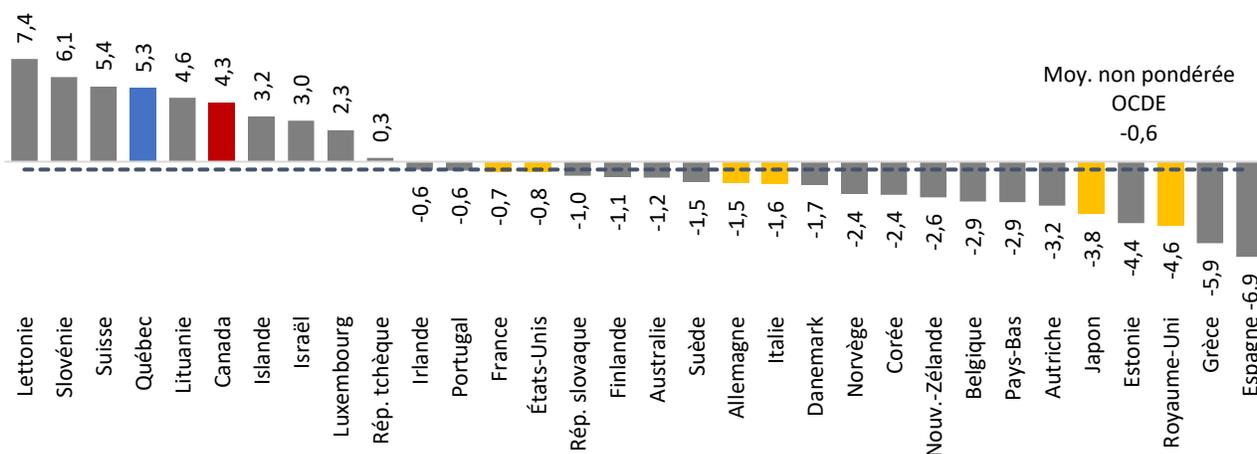


Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

... ayant un salaire égal à 167 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 22 fois sur 31 (71 %) dans cette situation. L'Espagne est le pays ayant vu son pouvoir d'achat réel se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-6,9 %) et la Lettonie montre la plus forte augmentation réelle (+7,4 %). La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à -0,6 %.

Figure 4. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un célibataire ayant un salaire égal à 167 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**



Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

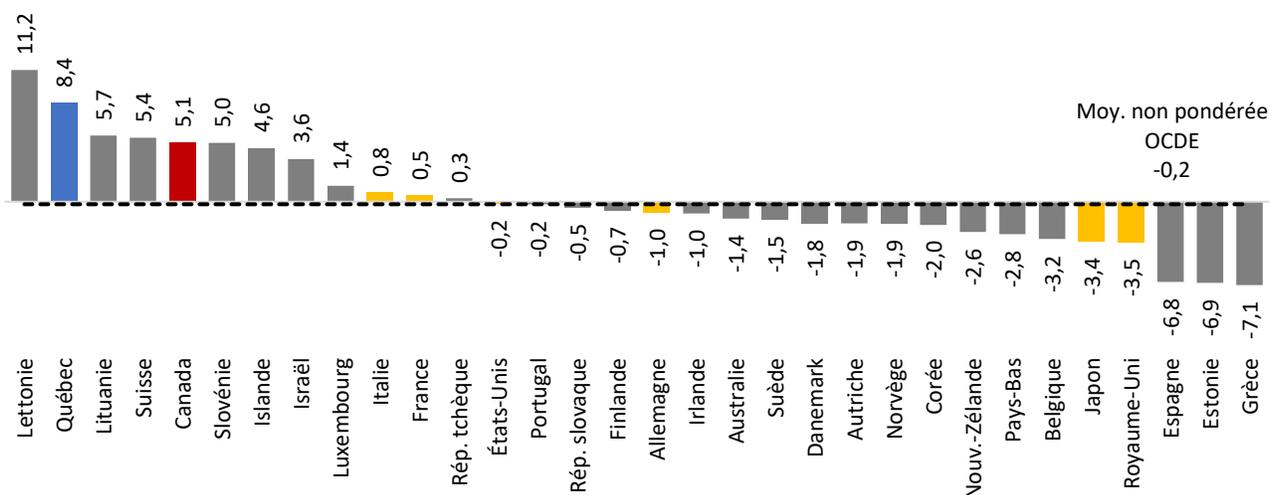
Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 4,3 % entre 2019 et 2022, la plus forte augmentation parmi les **pays du G7**. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en quatrième place parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 5,3 %.

5.2.2 Couple sans enfant ayant deux salaires, 100 % et 67 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, pour cette situation familiale à ce niveau de salaire, une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 20 fois sur 31 (64,5 %). La Grèce est le pays ayant vu son pouvoir d'achat se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-7,1 %) et la Lettonie montre la plus forte augmentation (+11,2 %). La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à -0,2 %.

Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 5,1 % entre 2019 et 2022, la plus forte augmentation parmi les **pays du G7**. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en deuxième place parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 8,4 %.

Figure 5. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un couple sans enfant ayant deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**



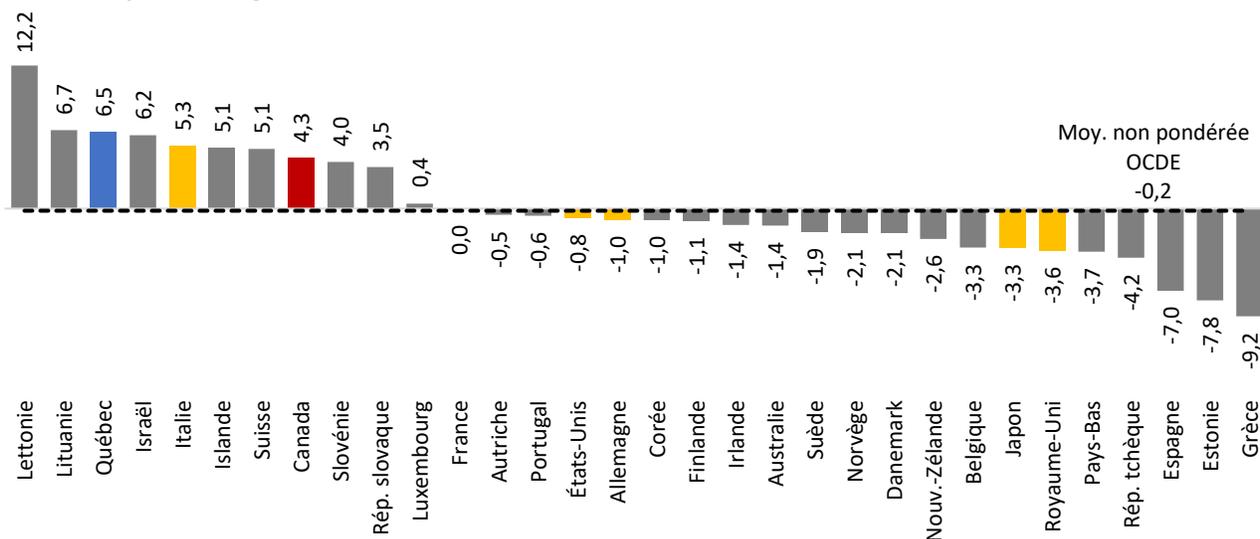
Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

5.2.3 Couple avec deux enfants ayant deux salaires, 100 % et 67 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 21 fois sur 31 (67,7 %). La Grèce est le pays ayant vu son pouvoir d'achat se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-9,2 %) et la Lettonie montre la plus forte augmentation (+12,2 %). La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à -0,2 %.

Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 4,3 % entre 2019 et 2022, en deuxième parmi les **pays du G7** derrière l'Italie. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en troisième place parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 6,5 %.

Figure 6. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'un couple avec deux enfants ayant deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**

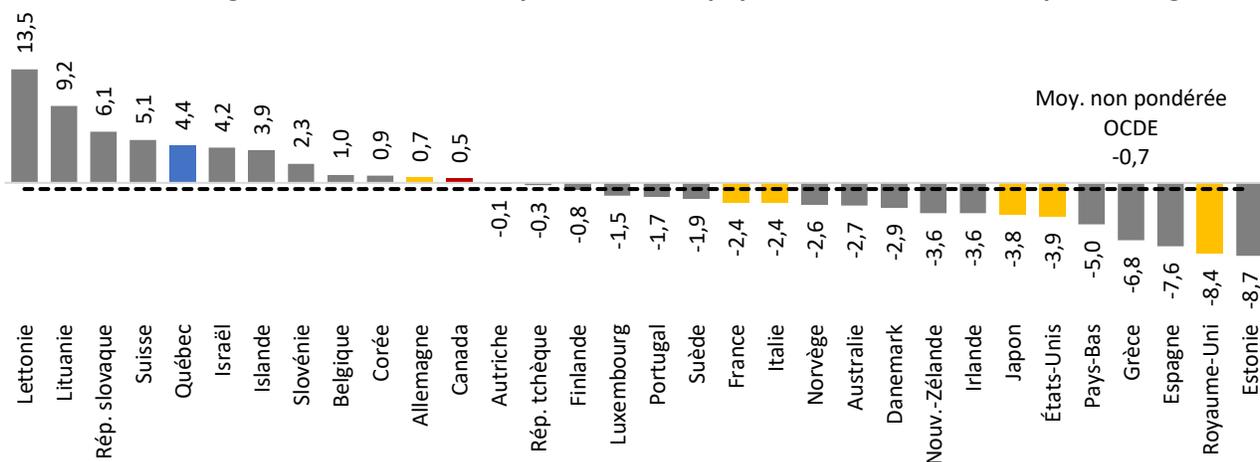


Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

5.2.4 Famille monoparentale avec deux enfants gagnant un salaire égal à 67 % du salaire moyen

Au sein des pays avancés de l'OCDE, une baisse du pouvoir d'achat entre 2019 et 2022 s'observe 20 fois sur 31 (64,5 %). L'Estonie est le pays ayant vu son pouvoir d'achat se détériorer le plus entre 2019 et 2022 (-8,7 %) et la Lettonie montre la plus forte augmentation (+13,5 %). La moyenne non pondérée de l'OCDE se situe à -0,7 %.

Figure 7. **Variation 2019-2022 du pouvoir d'achat d'une famille monoparentale avec deux enfants ayant un salaire égal à 67 % du salaire moyen, Québec et pays avancés de l'OCDE, en pourcentage**



Sources : OCDE, Banque mondiale et calculs des auteurs

Le **Canada** montre une amélioration du pouvoir d'achat de 0,5 % entre 2019 et 2022, en deuxième place parmi les **pays du G7** derrière l'Allemagne. De son côté, le **Québec** devance le Canada et se situe en cinquième place parmi les juridictions étudiées avec une augmentation du pouvoir d'achat de 4,4 %.

En bref, dans la comparaison internationale, en utilisant la méthodologie par cas-types de salariés de l'OCDE, le Québec et le Canada voient le pouvoir d'achat croître chaque fois entre 2019 et 2022, ce qui n'est pas le cas de toutes les juridictions analysées (une détérioration est notée chaque fois dans une vingtaine de pays).

Synthèse et conclusion

La présente analyse s'est intéressée à l'évolution du pouvoir d'achat depuis 2019, soit la dernière année avant la pandémie.

Dans le cas du Québec, les résultats de l'indicateur de pouvoir d'achat sont présentés pour chacune des années jusqu'en 2023 avec un regard prospectif sur 2024. Les tableaux synthèse permettent d'apprécier le nombre de cas où le pouvoir d'achat s'est maintenu (indiqué par un signe d'égalité), où il a crû (signe +). Pour nuancer les variations, les hausses et les baisses sont présentées selon une échelle de trois gradations (voir sous les tableaux).

Le tableau 20 expose les résultats à court terme, soit entre 2022 et 2023. Entre 2022 et 2023, la majorité des situations voient une baisse de leur pouvoir d'achat. Essentiellement, cela résulte des mesures ponctuelles importantes de 2022 qui ont généralement gonflé l'indice de pouvoir d'achat de 2022.

Tableau 20. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat, 2023 par rapport à 2022

Situations de ménage	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules (non âgées)	+++	---	---
Couples sans enfant (non âgés)	---	---	---
Couples avec deux enfants	---	---	---
Familles monoparentales	+++	---	-
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans	---	+++	+++
Personnes seules âgées 70 ans et plus	---	---	--
Couples âgés de 65 à 69 ans	---	--	---
Couples âgés 70 ans et plus	---	---	---

Échelle de variation de l'indice : = si variation entre -0,1 et +0,1 inclus + (ou -) si écart de 0,2 à 0,5 inclus; ++ (ou --) signe écart de 0,6 à 1 inclus; +++ (ou ---) si écart de plus de 1

Le tableau 21 s'intéresse quant à lui aux résultats obtenus pour l'évolution projeté du pouvoir d'achat en 2024 par rapport à 2023. Il montre une amélioration réelle du pouvoir d'achat dans 10 situations sur 24, un maintien dans 7 situations et une détérioration dans 7 situations, dont quatre où elles sont relativement faibles. Les situations où le pouvoir d'achat projeté est en diminution se retrouvent dans les ménages de personnes âgées.

Tableau 21. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat attendu en 2024 par rapport à 2023

Situations de ménage	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules (non âgées)	=	+	=
Couples sans enfant (non âgés)	=	+	+
Couples avec deux enfants	+++	++	++
Familles monoparentales	+++	+++	++
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans	---	=	+
Personnes seules âgées 70 ans et plus	---	--	-
Couples âgés de 65 à 69 ans	=	=	-
Couples âgés 70 ans et plus	-	=	-

Échelle de variation de l'indice : = si variation entre -0,1 et +0,1 inclus + (ou -) si écart de 0,2 à 0,5 inclus; ++ (ou --) signe écart de 0,6 à 1 inclus; +++ (ou ---) si écart de plus de 1

Pour éviter les fluctuations annuelles, une analyse sur 5 ans peut être également présentée, soit de 2019 à 2024 (tableau 22). On y voit que la quasi-totalité des cas analysés voient, sur la période, un maintien ou une amélioration réelle, il y a maintien ou amélioration réelle du pouvoir d'achat. Sur les 24 situations analysées (ménages et revenus), le pouvoir d'achat réel est plus faible pour seulement une situation entre 2019 et 2024, soit celle de la personne seule de 65 à 69 ans autour du 25^e percentile (indice de 95,8).

Tableau 22. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat 2024 par rapport à 2019

Situations de ménage	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules (non aînées)	+++	+++	+++
Couples sans enfant (non aînés)	+++	+++	+++
Couples avec deux enfants	+++	+++	+++
Familles monoparentales	++	++	+++
Personnes seules aînées de 65 à 69 ans	---	+++	+++
Personnes seules aînées 70 ans et plus	+++	+++	+++
Couples aînés de 65 à 69 ans	+++	+++	=
Couples aînés 70 ans et plus	+++	+++	+++

Échelle de variation de l'indice : = si variation entre -0,1 et +0,1 inclus + (ou -) si écart de 0,2 à 0,5 inclus; ++ (ou --) signe écart de 0,6 à 1 inclus; +++ (ou ---) si écart de plus de 1

Du point de vue de la comparaison interprovinciale, l'analyse se concentre sur l'évolution entre 2019 et 2023. Le tableau 23 montre les cas où la variation du pouvoir d'achat au Québec se situe au-dessus (+) ou en-dessous (-) de la variation du pouvoir d'achat du Canada sans le Québec. Sur cette base, le résultat québécois dépasse le résultat du Canada sans le Québec dans 19 situations sur 24 (79 %). Les cinq situations défavorables sont des ménages de personnes aînées. La section portant sur la comparaison interprovinciale montre que c'est la Colombie-Britannique qui obtient l'indicateur de pouvoir d'achat le plus élevé dans la majorité des cas alors qu'à l'autre bout du spectre, ce sont le plus souvent les Provinces de l'Atlantique qui montrent les plus importantes détériorations.

Tableau 23. Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat du Québec par rapport au Canada sans le Québec

Situations de ménage	Au revenu disponible		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules (non aînées)	+++	+++	+++
Couples sans enfant (non aînés)	+++	+++	+++
Couples avec deux enfants	+++	+++	+++
Familles monoparentales	+++	+	+++
Personnes seules aînées de 65 à 69 ans	---	-	---
Personnes seules aînées 70 ans et plus	+++	+++	++
Couples aînés de 65 à 69 ans	---	+++	---
Couples aînés 70 ans et plus	+++	+++	+=

Échelle de variation de l'indice : = si variation entre -0,1 et +0,1 inclus + (ou -) si écart de 0,2 à 0,5 inclus; ++ (ou --) signe écart de 0,6 à 1 inclus; +++ (ou ---) si écart de plus de 1

Évidemment, le Québec et le Canada ne sont pas les seuls à subir une pression inflationniste. La pandémie de COVID-19, les effets de la guerre en Ukraine et les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement sont vécus à l'échelle planétaire. C'est dans ce contexte que l'étude s'est attardée à une comparaison internationale de l'évolution du pouvoir d'achat. L'analyse s'appuie sur les données les plus récentes et sur une méthodologie de l'OCDE par cas-types de salariés.

Le tableau 23 montre que lorsqu'on insère le Québec parmi les pays avancés de l'OCDE, on constate que le Québec occupe une place enviable parmi les 32 juridictions étudiées : trois fois en 2^e place, une fois en 3^e place, une fois en 4^e place et une fois en 5^e place. De son côté, le Canada se classe dans le quart supérieur des pays pour toutes les situations, à l'exception du cas de la famille monoparentale. Si la comparaison avait été faite en regard des pays du G7, le constat aurait alors été que le Canada arrive en tête des pays du G7 pour la variation réelle du pouvoir d'achat dans 4 des 6 situations et en 2^e position dans les deux autres situations. Notons que le résultat québécois est toujours meilleur que celui du Canada. Sur cette base, tant le Québec que le Canada obtiennent une amélioration enviable du pouvoir d'achat. Cela contraste avec les données de la section portant sur la comparaison internationale où pour chaque situation de ménage analysé, plus de 60 % des pays avancés ont vu leur indicateur de pouvoir d'achat réel diminué en comparant 2022 à 2019. Rappelons que les résultats de l'année 2022 sont fortement influencés par les mesures ponctuelles visant à pallier les effets de la forte inflation, mesures mises en place notamment au Québec dans plusieurs pays européens.

Tableau 23. **Synthèse de l'évolution de l'indicateur de pouvoir d'achat du Québec et du Canada par rapport aux pays avancés de l'OCDE – rang sur 32**

Situations de ménage	Rang du Canada	Rang du Québec
Célibataire (gagnant un salaire égal à 67 % du salaire moyen)	7	2
Célibataire (gagnant un salaire égal à 100 % du salaire moyen)	4	2
Célibataire (gagnant un salaire égal à 167 % du salaire moyen)	6	4
Couples sans enfant (avec deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %)	5	2
Couples avec deux enfants (avec deux salaires, l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre à 67 %)	8	3
Familles monoparentales (avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen)	12	5

Malgré la poussée inflationniste des derniers mois et la perception que le pouvoir d'achat se contracte, les résultats québécois en matière d'évolution réelle du pouvoir d'achat depuis 2019 sont relativement positifs. Cela dit, il importe toutefois de rappeler que ces résultats n'invalident incontestablement pas les difficultés financières que vivent certains ménages. À cela s'ajoutent les craintes, anticipations et perceptions d'inflation qui demeurent élevées. Il faut toutefois souligner que les résultats présentés ici, jumelés à la tendance baissière du taux d'inflation, peut-être lente, mais assurément à la baisse, sont encourageants quant à la possibilité que les ménages québécois réussissent à maintenir ou rattraper leur niveau de vie après quelques années plus difficiles.

Annexe 1 : Résultats en dollars selon la province et le type de ménage

Revenu disponible en dollars constants, ménages non-aînés, Québec, 2019 à 2023

	Revenu disponible en dollars constants de 2023		
	Autour du 25e percentile	Autour du 50e percentile	Autour du 75e percentile
Personnes seules			
2019	22 881	39 573	53 872
2020	26 270	40 107	55 221
2021	26 817	41 730	56 821
2022	24 395	42 354	57 819
2023	24 679	41 209	56 866
2024	24 701	41 352	56 923
Couples sans enfant			
2019	63 932	90 048	128 732
2020	69 928	95 963	136 706
2021	68 657	95 646	137 946
2022	69 505	96 600	138 771
2023	66 570	93 975	134 283
2024	66 545	94 290	134 667
Couples avec enfants*			
2019	40 828	53 468	70 299
2020	43 780	56 694	74 514
2021	42 917	56 805	75 122
2022	42 799	57 201	76 134
2023	41 309	55 390	73 515
2024	41 910	55 870	74 241
Familles monoparentales*			
2019	27 667	36 701	47 321
2020	28 269	38 010	48 140
2021	28 460	37 113	48 333
2022	26 600	36 963	48 306
2023	27 515	36 160	48 097
2024	27 921	36 954	48 465

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, ménages âgés, Québec, 2019 à 2023

Revenu disponible en dollars constants de 2023			
	Autour du 25^e percentile	Autour du 50^e percentile	Autour du 75^e percentile
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	25 710	32 871	47 012
2020	25 745	32 008	45 587
2021	24 866	31 706	46 587
2022	26 105	32 494	46 717
2023	24 949	33 262	47 508
2024	24 623	33 286	47 783
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	26 319	30 294	42 928
2020	26 552	30 573	42 397
2021	26 329	30 505	43 191
2022	29 226	33 320	44 693
2023	27 757	31 892	44 312
2024	27 390	31 642	44 218
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	60 783	78 221	104 000
2020	62 697	81 335	106 711
2021	61 600	80 280	105 030
2022	62 557	81 488	106 167
2023	61 479	80 928	104 074
2024	61 454	80 936	103 850
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	51 035	66 892	92 885
2020	51 438	68 189	92 954
2021	51 492	67 498	92 591
2022	55 374	71 197	96 090
2023	53 766	69 351	94 912
2024	53 564	69 276	94 551

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Provinces de l'Atlantique, 2019 et 2023

	Revenu disponible en dollars constants de 2023		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules			
2019	21 952	36 253	53 335
2023	19 194	32 755	49 988
Couples sans enfant			
2019	63 534	90 426	128 312
2023	61 332	86 190	122 494
Couples avec enfants*			
2019	39 372	53 806	72 414
2023	37 254	50 646	68 530
Familles monoparentales*			
2019	22 171	31 015	42 347
2023	20 243	29 365	38 602
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	27 195	35 799	51 371
2023	25 966	34 896	49 003
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	26 625	31 562	44 824
2023	25 678	29 610	42 702
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	60 471	82 175	111 210
2023	63 360	85 495	116 042
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	51 460	70 584	96 384
2023	48 874	67 125	90 977

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Ontario, 2019 et 2023

	Revenu disponible en dollars constants de 2023		
	Autour du 25 ^e percentile	Autour du 50 ^e percentile	Autour du 75 ^e percentile
Personnes seules			
2019	20 769	39 911	63 718
2023	21 787	41 889	67 080
Couples sans enfant			
2019	69 121	104 681	153 302
2023	70 571	107 238	157 153
Couples avec enfants*			
2019	39 387	55 877	77 089
2023	38 971	56 578	78 731
Familles monoparentales*			
2019	23 156	32 903	41 961
2023	21 123	31 529	41 751
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	29 969	44 794	62 472
2023	30 052	45 227	64 370
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	29 140	39 477	59 260
2023	29 310	40 025	60 627
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	67 520	98 369	140 945
2023	66 109	95 678	135 131
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	62 297	88 028	128 245
2023	63 455	90 356	131 229

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Prairies, 2019 et 2023

Revenu disponible en dollars constants de 2023			
	Autour du 25^e percentile	Autour du 50^e percentile	Autour du 75^e percentile
Personnes seules			
2019	20 361	38 448	57 276
2023	20 660	38 468	57 495
Couples sans enfant			
2019	66 261	95 294	135 316
2023	65 836	94 398	134 482
Couples avec enfants*			
2019	38 025	51 371	69 042
2023	36 818	50 559	68 331
Familles monoparentales*			
2019	22 195	29 588	36 413
2023	19 738	26 692	35 671
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	28 247	44 570	58 839
2023	27 880	43 545	58 386
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	27 975	35 306	51 562
2023	27 837	35 457	51 190
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	71 633	93 419	123 661
2023	72 425	93 499	124 516
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	55 613	75 901	104 974
2023	55 263	75 978	104 656

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Alberta, 2019 et 2023

Revenu disponible en dollars constants de 2023			
	Autour du 25^e percentile	Autour du 50^e percentile	Autour du 75^e percentile
Personnes seules			
2019	27 621	46 639	70 828
2023	26 667	46 297	68 848
Couples sans enfant			
2019	81 098	118 769	168 075
2023	77 318	113 263	160 327
Couples avec enfants*			
2019	42 980	59 165	81 178
2023	41 546	57 346	78 024
Familles monoparentales*			
2019	25 710	33 917	53 470
2023	24 407	33 722	52 623
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	32 719	46 585	61 810
2023	33 867	45 906	61 502
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	30 775	38 566	51 045
2023	31 919	38 748	51 298
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	65 199	97 398	144 558
2023	66 378	95 919	145 583
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	59 717	83 864	115 298
2023	60 703	83 578	114 477

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Colombie-Britannique, 2019 et 2023

Revenu disponible en dollars constants de 2023			
	Autour du 25^e percentile	Autour du 50^e percentile	Autour du 75^e percentile
Personnes seules			
2019	26 449	42 958	62 321
2023	28 025	45 860	67 086
Couples sans enfant			
2019	68 074	104 374	150 546
2023	72 576	111 779	159 665
Couples avec enfants*			
2019	42 308	58 403	78 698
2023	43 845	61 036	83 403
Familles monoparentales*			
2019	24 128	32 587	45 320
2023	25 766	34 637	47 931
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	27 895	46 222	57 775
2023	27 721	48 077	59 711
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	25 718	37 416	55 809
2023	25 946	38 902	58 645
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	66 520	100 947	150 329
2023	70 254	105 674	159 373
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	61 445	84 595	124 601
2023	64 229	88 541	129 329

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Revenu disponible en dollars constants, Canada sans Québec, 2019 et 2023

Revenu disponible en dollars constants de 2023			
	Autour du 25^e percentile	Autour du 50^e percentile	Autour du 75^e percentile
Personnes seules			
2019	23 351	41 245	63 335
2023	24 297	42 346	65 434
Couples sans enfant			
2019	69 425	104 078	150 956
2023	70 397	105 971	153 188
Couples avec enfants*			
2019	40 134	56 108	76 589
2023	39 691	56 331	77 569
Familles monoparentales*			
2019	23 355	32 205	42 545
2023	21 850	31 642	42 536
Personnes seules âgées de 65 à 69 ans			
2019	29 439	44 261	59 554
2023	29 731	44 988	61 227
Personnes seules âgées de 70 ans et plus			
2019	28 276	37 579	55 453
2023	28 537	38 078	56 760
Couples âgés de 65 à 69 ans			
2019	65 589	94 308	134 873
2023	67 251	96 224	139 724
Couples âgés de 70 ans et plus			
2019	59 663	83 426	120 521
2023	60 638	85 134	123 111

Note* : Le revenu disponible est ajusté à la taille du ménage. Chaque ménage se voit alors octroyer un revenu équivalent à celui d'une personne. Pour obtenir le revenu non ajusté, il s'agit alors de prendre le revenu indiqué et de le multiplier par la racine carrée de la taille du ménage.

Sources : Statistique Canada, BD/MSPS v. 30.0.2 et calculs des auteurs.

Annexe 2 : Détails sur la méthodologie pour la comparaison internationale

Afin de procéder à des comparaisons internationales du revenu disponible, il est nécessaire de déterminer les éléments devant lui servir. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés³⁴.

Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de revenus disponibles acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison du revenu disponible doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable. Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir au Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen³⁵. En 2022, le salaire moyen québécois était de 78 108 \$ comparativement à 81 704 \$ au Canada.

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que

³⁴ Pour l'essentiel, les éléments suivants constituent une adaptation de Tommy Gagné-Dubé, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2016). *Charge fiscale nette. Le rôle clé des prestations dans les bons résultats du Québec*, Document de travail 2016/04, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, Annexe 1 : Détails sur la méthodologie, p. 22-25.

³⁵ Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des secteurs économiques au Québec, excluant les secteurs non classifiés mentionnés plus haut, représente par rapport à cette même donnée au niveau canadien (utilisation du tableau 14-10-0204-01 de Statistique Canada). Le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant ce ratio au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

le contribuable percevant le salaire moyen à son domicile est dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit, dans le Michigan.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considéré par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les déductions et crédits d'impôt non remboursables suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec) ;
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral) ;
- Crédit pour personne vivant seule (Québec) ;
- Cotisations à la RRQ (fédéral) ;
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral) ;
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale (fédéral) ;
- Montant canadien pour emploi (fédéral) ;
- Déduction pour travailleurs (Québec) ;
- Montant pour enfants (fédéral).

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés, que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'Assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale ont été retenues. Cependant, le Régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS (fédéral) ;
- Abattement du Québec ;
- Crédit d'impôt pour solidarité (Québec) ;
- Allocation canadienne pour enfants (fédéral) ;

- Allocation famille incluant le supplément pour l'achat de fournitures scolaires (Québec) ;
- Prime au travail (Québec) ;
- Allocation canadienne pour les travailleurs (fédéral) ;
- Mesures ponctuelles en 2022.

Les prestations pour enfants et les crédits pour taxes de vente sont, comme indiqué dans la méthodologie de l'OCDE, celles de l'année suivante mesurés sur la base du revenu de 2022.